Corrigé de l'exemple d'examen des connaissances théoriques sur les brevets

Questions:

- 1. Une demande de brevet comprend une revendication indépendante incluant une valeur dont l'intervalle est établi. Une revendication dépendante comprend un intervalle de valeurs plus étroit. Il est déterminé lors d'un litige que la revendication indépendante est invalide en vertu de l'art antérieur. Lequel des énoncés suivants est vrai par rapport à la revendication dépendante? Bonne réponse : B
 - A. L'invalidité de la revendication indépendante n'a pas d'incidence sur la validité de la revendication dépendante
 - B. La revendication dépendante pourrait être valide si l'intervalle de valeurs plus étroit donne lieu à un résultat nouveau et non évident
 - C. La revendication dépendante est invalide, car l'intervalle de valeurs plus étroit est couvert par la revendication indépendante
 - D. La revendication dépendante est valide, pourvu qu'un intervalle de valeurs encore plus étroit figure dans une revendication dépendante ultérieure
- 2. Quelle est la date pertinente pour l'analyse d'interprétation des revendications précisée dans l'affaire Free World Trust c. Électro Santé Inc.? Bonne réponse : B
 - A. La date de dépôt
 - B. La date de publication
 - C. La date de délivrance
 - D. La date de la contrefaçon alléguée
- Dans laquelle des situations suivantes la doctrine Saccharin peut-elle s'appliquer?
 Bonne réponse: B
 - A. Importation au Canada d'un produit revendiqué dans un brevet canadien
 - B. Importation au Canada d'un produit fabriqué à l'extérieur du Canada par un procédé revendiqué dans un brevet canadien
 - C. Importation aux États-Unis d'un produit fabriqué en Inde par un procédé revendiqué dans un brevet canadien
 - D. Importation au Canada d'un produit fabriqué en Inde par un procédé revendiqué dans un brevet indien

- 4. Pour quelle catégorie la demande doit-elle comprendre une explication du principe de l'invention et de la meilleure manière dont son inventeur(-trice) en a conçu l'application? Bonne réponse : C
 - A. Une réalisation
 - B. Un procédé
 - C. Une machine
 - D. Une composition de matières
- 5. Laquelle des mesures suivantes devrait être prise pour remplacer un dessin par une version de meilleure qualité, lorsque la demande de brevet a déjà été acceptée?
 Bonne réponse : A
 - A. Avant le paiement de la taxe finale, déposer une requête pour la poursuite de l'examen avec paiement de la taxe connexe et en fournissant le dessin de remplacement
 - B. Soumettre une modification renfermant le dessin de remplacement, ainsi que le paiement de la taxe finale avant la date d'échéance pour le paiement de la taxe finale
 - C. Abandonner la demande en faisant défaut de payer la taxe finale, et déposer une requête en rétablissement avec le paiement de la taxe finale et le dessin de remplacement
 - D. Payer la taxe finale avant l'échéance prévue dans l'avis d'acceptation, et déposer ensuite une modification renfermant le dessin de remplacement
- 6. Une entreprise souhaite déposer une demande de brevet pour une méthode médicale. Dans quelle administration cette méthode serait-elle brevetable? Bonne réponse: D
 - A. L'Inde
 - B. Le Canada
 - C. L'Union européenne
 - D. Les États-Unis

- 7. Le 1^{er} janvier 2022, un(e) demandeur(-resse) dépose une demande de brevet aux États-Unis. Six mois plus tard, soit le 1^{er} juillet 2022, le(la) demandeur(-resse) dépose une demande de brevet au Canada dans l'intention de demander la priorité sur la demande déposée aux États-Unis. Toutefois, à la date de dépôt de la demande canadienne, le(la) demandeur(-resse) oublie de présenter une demande de priorité. Laquelle des dates suivantes correspond au dernier jour où le(la) demandeur(-resse) peut valablement soumettre la demande de priorité? **Bonne réponse : C**
 - A. Quatre (4) mois après la date de dépôt de la demande canadienne (1er novembre 2022)
 - B. Douze (12) mois après la date de dépôt de la demande aux États-Unis (1er janvier 2023)
 - C. Seize (16) mois après la date de dépôt de la demande aux États-Unis (1er mai 2023)
 - D. Le délai de demande de priorité est écoulé
- 8. Laquelle des caractéristiques suivantes s'applique à une personne versée dans l'art (PVA) durant la lecture de divulgations? **Bonne réponse : A**
 - A. Un esprit disposé à comprendre et désireux de réussir
 - B. Une connaissance de l'ensemble de l'art antérieur dans le domaine de l'invention à la date de l'examen
 - C. Une expertise créative et intuitive
 - D. Des antécédents scolaires et une expérience sur le marché du travail précisément définis
- 9. Quelle section de la demande comprend normalement un reflet du libellé de la revendication? **Bonne réponse : A**
 - A. Le sommaire
 - B. La description détaillée
 - C. Le contexte
 - D. Le domaine de l'invention

- 10. Une entreprise en démarrage canadienne, ABC, dépose une demande de brevet canadien directe portant sur une technologie écologique novatrice. Par la suite, l'entreprise ABC a eu vent d'un processus employé par l'entreprise XYZ qui semble inclure une combinaison d'étapes revendiquées dans la demande de brevet de l'entreprise ABC. Quel serait le moyen le plus économique permettant à l'entreprise ABC d'accélérer l'examen de la demande de brevet canadien? Bonne réponse: B
 - A. Demander un avancement de l'examen à titre de petite entité
 - B. Demander un avancement de l'examen compte tenu que la demande de brevet porte sur la technologie verte d'ABC
 - C. Demander un avancement de l'examen au regard du processus semblable et potentiellement contrefaisant de l'entreprise XYZ
 - D. Demander un avancement de l'examen à titre d'examen prioritaire « Track One »
- 11. Un(e) client(e) a déposé une demande de brevet canadien le 17 avril 2023, en revendiquant valablement la priorité par rapport à une demande de brevet américain provisoire déposée le 8 décembre 2022. Lequel des documents suivants peut être invoqué à la fois aux fins d'antériorité et d'évidence? Présumez que le(la) demandeur(-resse) concerné(e) n'a pas de lien avec le(la) client(e). Bonne réponse:
 A
 - A. Une demande de brevet canadien publiée le 8 décembre 2021
 - B. Une demande de brevet américain publiée le 21 mars 2023
 - C. Une demande de brevet européenne publiée le 17 avril 2023
 - D. Une demande de brevet canadien publiée le 9 décembre 2022
- 12. Combien d'années de protection de brevet supplémentaire peut-on obtenir, à compter de l'expiration du brevet, avec un certificat de protection supplémentaire (CPS)? Bonne réponse: A
 - A. 0 à 2 ans
 - B. 3 à 5 ans
 - C. 6 à 9 ans
 - D. 10 à 12 ans

- 13. Le délai de dépôt d'une demande divisionnaire fondée sur une demande de brevet parente (la « demande originale »), expire à la survenance duquel des événements suivants en lien avec la demande originale? **Bonne réponse : D**
 - A. Présentation d'une demande d'examen
 - B. Réception d'un avis d'acceptation
 - C. Paiement de la taxe finale
 - D. Délivrance d'un brevet issu de la demande originale
- 14. Laquelle des situations suivantes est exigée pour qu'une demande de brevet soit classée comme demande divisionnaire? **Bonne réponse : B**
 - A. L'examen doit être demandé au plus tard trois mois après la date de soumission
 - B. Le numéro de la demande originale doit être fourni au(à la) commissaire au plus tard trois mois après la date de soumission
 - C. La demande doit, à la date de la soumission, contenir au moins une revendication qui diffère des revendications de la demande originale qui sont en instance ou acceptées
 - D. Une renonciation terminale doit être présentée au plus tard trois mois après la date de soumission
- 15. Une demande régulière de brevet canadien est déposée et inclut un document rédigé en espagnol qui semble décrire une bicyclette et un document comportant le nom du(de la) demandeur(-resse). Laquelle des mesures suivantes est exigée par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) pour obtenir une date de dépôt pour cette demande? **Bonne réponse : B**
 - A. Une indication du statut d'entité du (de la) demandeur (-resse)
 - B. Les coordonnées du (de la) demandeur (-resse)
 - C. Une traduction anglaise du document rédigé en espagnol
 - D. Le paiement de la taxe de pour le dépôt